



Préservation d'un héritage en cas de divorce

Par **serlan**, le **26/06/2011** à **23:41**

Bonjour,

Je me suis marié sans contrat de mariage.

J'ai dernièrement hérité d'une somme permettant l'achat d'un terrain et la construction d'une maison.

Il y a maintenant un risque de séparation.

Comment protéger mon patrimoine pour que, en cas de divorce, il n'y ai pas 50% du bien qui revienne à mon épouse?

Est-il possible d'établir à posteriori un contrat de mariage.

Merci pour votre réponse